Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Renforcement de la relève à domicile : Phare s'étend aux personnes handicapées adultes

Le Département de la santé et de l'action sociale et Pro Infirmis, par son service PHARE, étendent désormais aux familles vivant avec un adulte handicapé des prestations de relève à domicile. Elles permettent aux proches de faire une pause durant quelques heures en semaine, le soir ou le week-end. Jusqu'à présent, ces prestations ne concernaient que les familles ayant un mineur handicapé.

Phare entend soutenir ces proches qui s'engagent beaucoup, en les remplaçant, l'espace d'une soirée, d'un après-midi, d'une journée, dans leurs tâches de soutien direct à la personne handicapée. Les proches peuvent ainsi vaquer à des loisirs, se reposer ou encore partager un repas avec des amis. La personne handicapée pourra compter sur un collaborateur de Phare, qui viendra à domicile et prendra le relais du parent, et rester ainsi dans son cadre de vie habituel, avec ses habitudes et ses activités favorites. Le cas échéant, elle peut également être accompagnée pour une sortie ou des achats.

Déjà existante pour les mineurs, le Département de la santé et de l'action sociale, après consultation du Conseil de politique sociale, a décidé que cette prestation serait désormais étendue aux adultes. Attentif aux requêtes des associations de parents Insieme et Cerebral et de Pro Infirmis et après une évaluation des besoins, le canton - par le service des assurances sociales et de l'hébergement - et les communes ont accepté d'allouer une subvention annuelle de 322'000 francs, qui assure les frais de fonctionnement de la nouvelle structure PHARE adulte depuis décembre 2008.

Phare ne se substitue pas aux services existants, comme l'aide au ménage des CMS et les services de transports spécialisés. Limité à 300 heures par année (400 dans certains cas motivés), il ne peut pas non plus remplacer un accueil temporaire en institution.

Pour bénéficier du service Phare Adultes, l'heure est facturée entre 10 et 20 fr., selon le montant d'allocation d'impotence AI octroyé. Les bénéficiaires des prestations complémentaires peuvent en obtenir le remboursement. Prestation souple et de proximité, Phare Adultes se veut également une meilleure contribution à la reconnaissance de l'engagement des familles et des proches vivant avec une personne handicapée.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 04 mars 2009

DSAS, Fabrice Ghelfi, chef du Service des assurances sociales et de l'hébergement, 021 316 51 44, Monique Richoz, directrice de Pro Infirmis Vaud, 021 321 34 34 / 079 450 90 63, Cristina Tettamanti, resp. Phare pour les adultes handicapés, 021 321 34 34

Phare_Adultes_synthese_resultats_enquete
Phare_Adultes_couverture_depliant
Phare_Adultes_interieur_depliant